

Re: \_\_\_\_\_

Dénonciation n°: \_\_\_\_\_

### PROMESSE / ENGAGEMENT

#### de ne pas troubler l'ordre public

\_\_\_\_1 de ne pas troubler l'ordre public et d'avoir une bonne conduite.

#### comparaître devant le tribunal

\_\_\_\_2 de répondre aux convocations du tribunal.

#### adresse

\_\_\_\_6 de fournir immédiatement au tribunal votre adresse actuelle et votre numéro de téléphone, le cas échéant :

---

#### Présenter à un agent de Probation

\_\_\_\_7BU de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : Upper Floor, Village Office, Buffalo Narrows, Saskatchewan, ph. (306)235-1760 (sans frais 1-877-826-3819)  en personne  par telephone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7CT de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 298, 1re Rue Est, Creighton, Saskatchewan, ph. (306) 688-8810 (sans frais 1-866-948-8810)  en personne  par telephone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7ES de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 1302, 3e Rue, Estevan, Saskatchewan, ph. (306)-637-4538  en personne  par telephone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7LL de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : Provincial Building, La Loche, Saskatchewan, ph. 306-822-1710 (sans frais 1-877-826-3819)  en personne  par telephone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

- \_\_\_\_7LM de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 4815, 50e Rue, Lloydminster, Saskatchewan, ph. (306)-825-6452  en personne  par telephone  
 immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  
 au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7LR de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 1328, avenue La Ronge, La Ronge, Saskatchewan, Ph. (306) 425-4347 (sans frais 1-888-228-2275)  en personne  par telephone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7MF de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 107, avenue Crawford Est, Melfort, Saskatchewan, Ph. (306) 752-6240  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7MJ de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 216-110, rue Ominica Ouest, Moose Jaw, Saskatchewan, Ph. (306) 694-3649  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7ML de vous présenter en personne à un agent de probation à l'adresse suivante : 101, Railway Place, Meadow Lake, Saskatchewan, ph. (306) 236-7627  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7NB de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 118-1146, 102e Rue, North Battleford, Saskatchewan, ph. (306) 446-7540 (sans frais 1-866-433-5635)  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7PA de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 12e étage, 800, avenue Central, Prince Albert, Saskatchewan, ph. (306) 953-2835 (sans frais 1-866-305-3888)  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.
- \_\_\_\_7RG de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 2e étage, 1942, rue Hamilton, Regina, Saskatchewan, ph. (306) 787-3808 (sans frais 1-888-586-6363)  en personne  par Téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7ST de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 2e étage, 122, 3e Avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan, ph. (306) 933-6324  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7SC de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 350, rue Cheadle Ouest, Swift Current, Saskatchewan, ph. (306) 778-8244  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7WU de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante : 110, avenue Souris, Weyburn, Saskatchewan, ph. (306) 848-2409  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

\_\_\_\_7YK de vous présenter à un agent de probation à l'adresse suivante: 72, rue Smith Est, Yorkton, Saskatchewan, ph. (306) 786-1475  en personne  par téléphone  immédiatement  dans le \_\_\_\_\_ jours ouvrables après votre remise en liberté  au plus tard le \_\_\_\_\_ par la suite selon les directives de l'agent de probation ou de son délégué.

### Lieu de résidence

\_\_\_\_8  pendant les \_\_\_\_\_ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance,  d'habiter avec \_\_\_\_\_  d'habiter à \_\_\_\_\_  d'habiter à un lieu approuvé par l'agent de probation  et de ne pas changer de logement à moins d'avoir obtenu une approbation écrite de l'agent de probation, de son délégué ou du tribunal  ou d'un membre du détachement de la GRC de \_\_\_\_\_,  exception : \_\_\_\_\_ .

### Couvre-feu

\_\_\_\_9 pendant les \_\_\_\_\_ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance,  de rester à l'intérieur de votre logement approuvé  de \_\_\_\_ h chaque soir à \_\_\_\_ h le lendemain matin  24 heures sur 24, sauf si vous avez obtenu la permission [écrite] de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de probation, de son délégué ou du tribunal  ou d'un membre du détachement de la GRC de \_\_\_\_\_  exception : \_\_\_\_\_  et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

### Couvre-feu (la GRC pouvant permettre des exceptions)

\_\_\_\_ 9.5 de rester à l'intérieur de votre logement approuvé de \_\_\_\_ h chaque soir à \_\_\_\_ h le lendemain matin, sauf si la permission écrite préalable de vous trouver ailleurs vous a été accordée par votre agent de probation, son délégué, le tribunal ou un membre de la GRC de \_\_\_\_\_ et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande d'un agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police effectuant un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

\_\_\_\_ 9.7 de rester à l'intérieur de votre logement approuvé 24 heures sur 24, à moins d'avoir obtenu une permission écrite de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de probation, de son délégué, du tribunal ou d'un membre du détachement de la GRC de \_\_\_\_\_ et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

### Couvre-feu (avec heures distinctes s'appliquant les fins de semaine)

\_\_\_\_ 9.9 de demeurer à l'intérieur de votre logement approuvé de \_\_\_\_ h chaque soir à \_\_\_\_ h le lendemain matin du dimanche soir au vendredi matin et de \_\_\_\_ h chaque soir à \_\_\_\_ h le lendemain matin du vendredi soir au dimanche matin, à moins d'avoir obtenu une permission écrite de vous trouver ailleurs de la part de l'agent de probation, de son délégué ou du tribunal et de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police s'y présentant pour effectuer un contrôle à l'égard des conditions de logement et de couvre-feu imposées par la présente ordonnance.

### Surveillance à distance

\_\_\_\_ 10 de vous inscrire au programme de surveillance à distance et d'observer les règles de ce programme selon les directives de l'agent de probation  pendant les \_\_\_\_\_ suivant immédiatement la date de la présente ordonnance  pendant toute la durée de la présente ordonnance.

\_\_\_\_ Consentement du délinquant

\_\_\_\_ 11 de vous présenter à la porte du logement approuvé à la demande de l'agent de probation, de son délégué ou d'un agent de police et leur permettre d'entrer dans le logement approuvé afin de vérifier le fonctionnement du matériel,

### Restrictions concernant les déplacements

\_\_\_\_ 12 de ne pas vous trouver à plus de \_\_\_\_\_ km du logement approuvé à moins d'avoir obtenu une permission écrite de l'agent de probation ou de son délégué  ou \_\_\_\_\_ ou sauf \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_ 13 de ne pas vous trouver à \_\_\_\_\_ à moins d'avoir obtenu une permission écrite de l'agent de probation ou de son délégué  ou \_\_\_\_\_ ou sauf \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_ 13.2 de ne pas vous trouver à moins de \_\_\_\_ km de \_\_\_\_\_ sauf pour comparaître devant le tribunal.

### Abstinence

\_\_\_\_ 14 de ne pas être en possession ou de ne pas consommer  d'alcool  ou de drogues qui n'ont pas été prescrites pour vous par un médecin  et de ne pas entrer ou de ne pas vous trouver dans un lieu, tel qu'un bar ou un magasin de vins et spiritueux, dont l'objet principal est la vente d'alcool, sauf \_\_\_\_\_.

### Échantillons d'haleine

\_\_\_\_ 15 de fournir des échantillons d'haleine convenables aux fins d'analyse à la demande d'un agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la consommation d'alcool.  
 \_\_\_\_ Consentement du délinquant

### Programme de traitement

\_\_\_\_ 16 de prendre part à une évaluation et d'accomplir un programme de traitement de la toxicomanie pouvant comprendre  le traitement en tant que patient interne  le traitement en tant que patient externe, selon les directives de l'agent de probation.

\_\_\_\_ 17 participer à une évaluation et à un programme complet de :  
 \_\_\_\_ infractions sexuelles  
 \_\_\_\_ violence familiale  
 \_\_\_\_ maîtrise de la colère  
 \_\_\_\_ problèmes de santé mentale ou difficultés cognitives  
 \_\_\_\_ counseling personnel  
 pour \_\_\_\_\_  
 Comme me l'a indiqué mon agent de probation.

\_\_\_\_ 18 consulter un médecin, un psychiatre ou un psychologue, conformément aux directives formulées à mon égard; respecter les rendez-vous, le counseling, le traitement et les prescriptions (Rx); autoriser la communication des renseignements relatifs aux rendez-vous et aux prescriptions à l'agent de probation.

### Non-communication

\_\_\_\_ 19 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_  et de ne pas vous trouver à moins de \_\_\_\_\_ de la ou des personnes énumérées  
 si \_\_\_\_\_. Il vous est cependant permis d'être en contact par l'intermédiaire d'un avocat ou  \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_ 19.3 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_ si vous avez consommé de l'alcool.

\_\_\_\_19.4 de ne pas avoir de contacts quels qu'ils soient, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, avec \_\_\_\_\_, sauf par l'intermédiaire d'un tiers adulte approuvé par écrit par l'agent pour prendre des mesures à l'égard de l'exercice du droit d'accès auprès d'un enfant.

### Présence interdite

\_\_\_\_20 de ne pas vous trouver  au lieu  à moins de \_\_\_\_\_ du lieu de résidence, de travail ou d'enseignement de \_\_\_\_\_, sauf \_\_\_\_\_.

### Armes

\_\_\_\_25 de ne pas avoir en votre possession  une arme à feu ou des munitions  une arbalète, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions prohibées ou des substances explosives  ou d'autres armes  ou un couteau, sauf lorsque vous l'utilisez pour manger  ou sauf

de disposer immédiatement de toute arme à feu ou munitions en votre possession ainsi qu'il suit : \_\_\_\_\_.

de remettre immédiatement à \_\_\_\_\_ pour qu'ils soient conservés en lieu sûr pendant la durée de la présente ordonnance, toute autorisation, tout permis, toute licence ou tout certificat d'enregistrement dont vous êtes titulaire.

\_\_\_\_25.4 de ne pas avoir un couteau en votre possession, sauf lorsque vous l'utilisez pour manger.

### Armes : fouilles

\_\_\_\_26 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat,  à une fouille de votre personne et  de tout véhicule ou  ou de tout logement  dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession  par tout agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la possession d'armes à feu, de munitions ou d'autres armes.  
 \_\_\_ Consentement du délinquant

### Se présenter à la police

\_\_\_\_27  de vous présenter en personne  de téléphoner au \_\_\_\_\_ le  ou au plus tard le \_\_\_\_\_, entre 9 h et 16 h  et par la suite  une fois par semaine  \_\_\_\_\_ par semaine  tous (toutes) les \_\_\_\_\_ entre 9 h et 16 h selon les directives qui vous sont données, sauf si ce service de police vous en dispense.

### Emploi/Formation

\_\_\_\_28 chercher et conserver un emploi, ou suivre un programme de formation, conformément aux directives de l'agent de probation.

**Conduite interdite**

\_\_\_29 de ne pas conduire un véhicule à moteur.

**Copie de la présente ordonnance sur soi**

\_\_\_30 lorsque vous vous trouvez à l'extérieur de votre logement, d'avoir sur vous une copie de la présente ordonnance et de toute permission en constatant une exception, et de la produire à la demande d'un agent de police.

**Interdiction de flâner**

\_\_\_31 de ne pas rester sans rien faire ou vous attarder dans le quartier délimité par \_\_\_\_\_ entre \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_, sauf \_\_\_\_\_.

**Drogues : téléphones cellulaires interdits**

\_\_\_32 de ne pas avoir en votre possession ni utiliser un téléphone cellulaire, un téléphone intelligent, une radio à balayage de fréquences de police (scanner), ou autre dispositif électronique de communication portatif, sauf \_\_\_\_\_.

**Drogues : fouilles**

\_\_\_33 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat,  à une fouille de votre personne et  de tout véhicule ou  de tout logement  dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession  par tout agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à la consommation, la possession ou la garde illégales de drogues.

\_\_\_ Consentement du délinquant

\_\_\_33.1 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat, à une fouille de votre personne et de tout véhicule ou de tout logement dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession, par tout agent de police qui a des motifs raisonnables de croire que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à l'utilisation, la possession ou la garde illégales de drogues.

**Passeport**

\_\_\_34 avant votre remise en liberté, de remettre au tribunal votre passeport / votre (vos) document(s) de voyage international ou un avis écrit de Passeport Canada confirmant que ces documents sont échus. Il vous est défendu de faire une demande de passeport / de document de voyage international.

**Interdiction de communication avec les personnes âgées de moins de 16 ans**

\_\_\_35 de n'avoir aucun contact, direct ou indirect, avec une personne âgée de moins de 16 ans, à moins d'être accompagné d'un adulte approuvé à cette fin par l'agent de probation.

### **Interdiction de fréquenter les lieux fréquentés par les enfants**

\_\_\_\_36 de ne pas vous trouver dans un parc public ou une zone publique où l'on peut se baigner s'il y a des personnes âgées de moins de 16 ans ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y en ait, un terrain d'école, un terrain de jeu, une garderie ou un centre communautaire, sauf

---

### **Interdiction de travail ou de bénévolat auprès des enfants**

\_\_\_\_37 de ne pas accepter ou garder un emploi ou un travail bénévole qui vous placerait en relation de confiance ou d'autorité vis-à-vis de personnes âgées de moins de 16 ans.

### **Interdiction d'accès à la pornographie**

\_\_\_\_38 de ne pas accéder à de la pornographie ou en avoir en votre possession.

### **Interdiction de communication par Internet avec des enfants**

\_\_\_\_39 de ne pas utiliser un système informatique pour communiquer avec une personne âgée de moins de 16 ans.

### **Interdiction d'utiliser un ordinateur sauf pour le travail/la formation**

\_\_\_\_40 de ne pas être propriétaire d'un ordinateur, d'un dispositif portable de communication sans fil, d'un téléphone intelligent, d'un téléphone cellulaire ou de tout autre dispositif similaire, de ne pas en avoir un en votre possession, de ne pas y avoir accès ou de ne pas l'utiliser  si cet ordinateur, ce téléphone ou ce dispositif permet d'accéder à Internet  sauf pour les nécessités de votre emploi, de votre formation ou pour d'autres fins, étant entendu que vous devrez obtenir la permission préalable écrite de votre agent de probation relativement au lieu et aux circonstances.

### **Ordinateurs : fouilles**

\_\_\_\_41 de vous soumettre, même en l'absence d'un mandat,  à une fouille de votre personne et  à une fouille de tout véhicule ou  de tout logement  dont vous êtes le propriétaire, que vous conduisez, dont vous avez la responsabilité ou qui est en votre possession  par tout agent de police qui a des motifs raisonnables  de croire  de soupçonner que vous enfreignez une condition de la présente ordonnance relativement à l'utilisation, la possession ou la garde d'ordinateurs ou de dispositifs semblables précisés dans la présente ordonnance, ou l'accès à ceux-ci, et si des ordinateurs ou dispositifs semblables sont découverts, de permettre que leur contenu soit fouillé.

\_\_\_ Consentement du délinquant

### **Programme d'aide relative à la violence familiale**

\_\_\_\_R66 de suivre un programme d'aide relative à la violence familiale et d'y participer, suivant les directives des fournisseurs de traitement, et de ne rien faire qui causerait votre renvoi de ce programme.